



Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

Communiqué de presse :

STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS ARGENTÉS

La Ville s'est engagée dans la lutte contre les désagréments occasionnés par la population de goélands argentés depuis plusieurs années. Les comptages avaient effectivement permis de relever un doublement des nids en zone portuaire et un triplement sur le secteur ville. Une campagne de stérilisation autorisée par les services de l'Etat est donc depuis, réalisée annuellement. L'agrément est accordé uniquement pour la stérilisation des œufs de goélands argentés (espèce protégée) et est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Les principaux secteurs concernés :

- la zone portuaire,
- le Passage,
- le centre ville (quai Carnot, le Lin, quartier de la Glacière, l'avenue P. Guéguin, rue Dumont d'Urville, rue Bayard...)

L'évolution depuis lors, est la suivante :

année	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nids traités	586	499	399	224	252	273	239	234	284	196
Œufs stérilisés	1878	2063	1484	668	920	960	601	631	719	554

Les habitats concernés :

- les entreprises du secteur portuaire (non demandeurs de la campagne) et dépendant de la CCI
- les particuliers, syndics d'immeubles à toit plat, quelques entreprises, restaurateurs...
- peu de bâtiments communaux, (le CAC, l'hôtel de ville)
- certains immeubles sont uniquement des lieux de pose et non de nidification,

La diminution du nombre de nids traités provient notamment :

- de la suppression du parking de la criée
- de la non-accessibilité aux toitures en fibro-ciment (gros nichoirs) du fait, d'une part du durcissement de la législation et d'autre part du refus des entreprises ou des techniciens (droit de retrait)



Concarneau, Le 27/04/2016

Les entreprises présentant de grandes surfaces de toitures (important sites de nidification) ne sollicitent pratiquement pas ce service.

De plus, beaucoup de toitures en fibro-ciment vieillissantes ne sont plus accessibles notamment par le durcissement de la réglementation concernant l'accessibilité aux toitures (interdit si les toits ne sont pas équipés de ligne de vie et chemin d'accès aux lignes de vie).

La municipalité du 14 mars dernier a décidé de poursuivre les opérations de stérilisation des œufs de goélands, mais de ne pas intervenir sur le secteur portuaire.

Une commande a été passée pour 2016, à la société Profil Armor pour un montant de 2 890 € HT.

Cette campagne est prévue en deux phases :

- un premier passage avec traitement des œufs
- un deuxième passage avec traitement des nouveaux œufs et des nids incomplets, ceci, environ 10 à 15 jours après.

L'intervention de l'entreprise est programmée au début du mois de mai prochain.

Les demandes de stérilisation adressées en mairie sont d'ores et déjà, prises en compte. Les signalements peuvent être faits par mail à l'adresse suivante : goelands@concarneau.fr